Image not found or type unknown

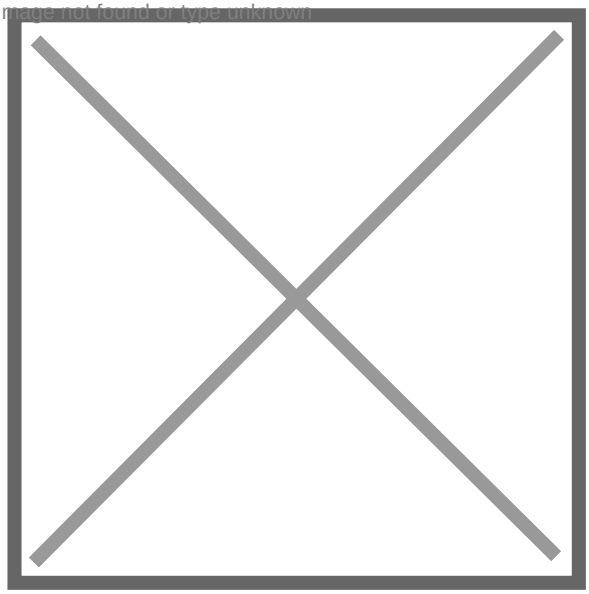

Carte de sejour "vie privé et familiale"

Par **marius**, le **08/07/2008** à **19:55**

Bonjour, je m'appelle Marius, je suis français, je viens d'épouser une roumaine et j'ai une question de ordre juridique,au regard du droit français, pour un étranger conjoint de français. Suite à notre mariage on a demandé à la sous-prefecture une carte de séjour "conjoint de français, vie privé et familiale" mais notre demande a été refusée, et, en échange, on m'a proposé une carte de séjour pour les ressortissants de l'Union Européenne,avec la condition obligatoire de nos présente à l'heure de rdv avec une promesse d'embauche ou un contrat de travail pour mon épouse.
Peut-on solliciter tjr un titre de séjours « vie privée et famille » ? et quelles sont nos chances et nos droits?

merci,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés